

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 24 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/03/2023

Date de publication : 21/03/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRE)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis ADNOT

◀◀ ▶▶

AFFAIRE 2023.015 : RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN MAINTIEN DE L'ECOLE A QUATRE JOURS

Pour rappel, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Les communes qui ont obtenu une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à la rentrée 2020 doivent la renouveler et constituer à nouveau un dossier.

La Ville de Quévert ayant obtenu cette dérogation à la rentrée 2017, il convient de renouveler la demande de dérogation.

Vu l'avis du Conseil d'école se positionnant, à l'unanimité, pour le maintien de la semaine d'école à 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le renouvellement de la demande de dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

